



Revue Francophone

Informatique & Musique

Revue publiée par l'Association Française d'Informatique Musicale



CHARTRE DE LA REVUE

DESCRIPTION DE LA REVUE

- La *Revue francophone informatique et musique* (RFIM) est publiée exclusivement en numérique et en accès ouvert sur un rythme annuel, voire bisannuel.
- La RFIM publie des travaux théoriques et expérimentaux originaux, des rapports de recherches, des travaux de synthèse en relation avec les domaines liés à l'informatique musicale : aussi bien en sciences humaines qu'en sciences de l'ingénieur.
- Étudiants et chercheurs peuvent envoyer leurs propositions de texte tout au long de l'année, elles seront étudiées par le comité de lecture. Des appels à contribution paraissent aussi sur le [site web de la revue](#).
- Les propositions de contributions doivent être des textes originaux et ne doivent pas faire l'objet d'une évaluation dans une autre publication. Les articles font l'objet d'une évaluation par les pair(e)s en double aveugle.
- La revue choisit, sans exclusive, des thématiques émergentes des Journées d'informatique musicale (JIM), ou des Sound and Music Computing, ou de l'actualité scientifique et artistique liée à la discipline.
- La revue est éditée par l'[Association Francophone d'Informatique Musicale](#). Elle est hébergée et diffusée par la pépinière de revues en libre accès de la [Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord](#), dont l'une des thématiques concerne les relations Arts-Industries de la culture-Création (Axe 1).

FONCTIONNEMENT DE LA REVUE

La revue est composée de deux comités.

Le comité scientifique, composé en date du 15/07/2021 de :

- Claude Cadoz (Professeur, ACROE-IMAG, INPG, claudio.cadoz@acroe-ica.org)
- Jean-Claude Risset † (Directeur de recherche, LMA, CNRS)
- Curtis Roads (Professor, CREATE, UCSB, clang@create.ucsb.edu)
- Horacio Vaggione (Professeur CICM, Université Paris 8, horacio.vaggione@univ-paris8.fr)
- Hugues Vinet (Directeur de recherche, IRCAM, hugues.vinet@ircam.fr)

Le comité de lecture, composé en date du 15/07/2021 de :

- Gérard Assayag (Directeur de recherche, IRCAM, gerard.assayag@ircam.fr)
- Alain Bonardi (HDR, CICM, Université Paris 8, IRCAM, alain.bonardi@univ-paris8.fr)
- Guilherme Carvalho (Docteur, Université Paul-Valéry Montpellier 3, MSH Paris Nord, carvalho.g@gmail.com)
- Pierre Couprie (Professeur, CHCSC, Université d'Évry-Val-d'Essonne, pierre.couprie@univ-evry.fr)
- Myriam Desainte-Catherine (Professeure, LABRI, Université de Bordeaux, myriam.desainte-catherine@labri.fr)

- Frédérique Dufeu (Senior Research Fellow, CeReNeM, University of Huddersfield, f.dufeu@hud.ac.uk)
- Yann Orlarey (Directeur scientifique, GRAME, orlarey@grame.fr)
- Laurent Pottier (Professeur, CIEREC, Université Jean-Monnet-Saint-Étienne, laurent.pottier@univ-st-etienne.fr)
- Antonio de Sousa-Dias (Associate Professor, CITAR, Université de Lisbonne, sousa.dias@wanadoo.fr)

Rédactrice en chef

- Anne Sedes (Professeure, CICM, Université Paris 8, MSH Paris Nord, anne.sedes@mshparisnord.fr)

Secrétariat d'édition

- Maxence Larrieu (Docteur, LISAA, Université Gustave Eiffel, maxence@larri.eu)

Les comités

Le Comité scientifique a permis, dans les premières années d'existence de la revue, de garantir une solidité scientifique pour la communauté des chercheurs en informatique et musique. Il est composé de personnes reconnues à l'international dans la discipline de l'informatique musicale.

Rôle du comité de lecture : le comité de lecture se réunit deux fois par an. Il élabore le programme scientifique de la revue et discute des propositions d'articles et de dossiers reçus dans le respect des procédures d'évaluation et de publication définies. Ainsi, la recevabilité de chaque article, que celui-ci soit proposé dans le cadre d'un appel à contribution thématique ou en tant que contribution libre, est étudiée par le comité sur la seule base de sa conformité avec la ligne éditoriale de la revue et de ses qualités scientifiques.

Instances et fonctionnement : le comité de lecture veille également au respect des procédures définies au sujet de l'intégration et du renouvellement de ses membres ainsi que de ceux du comité scientifique.

Les membres du comité de lecture sont proposés par le Conseil d'administration de [l'Association Francophone d'Informatique Musicale](#) et sont élus lors de l'Assemblée générale des membres de l'association. Le renouvellement des membres du comité de lecture peut avoir lieu chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'association.

Les membres du comité de lecture sont tenus de participer aux réunions de rédaction et s'engagent à rédiger des évaluations. Leurs mandats peuvent être remis en jeu à chaque Assemblée Générale de l'association.

Le directeur de la revue est le rédacteur en chef, il est nommé par le bureau de l'Association Francophone d'Informatique Musicale, pour une période de 5 ans renouvelable une seule fois.

PRÉPARATION D'UN NUMÉRO

Le cas d'un appel à publication

Discussion de la thématique du numéro par le comité de lecture d'après l'actualité scientifique. Rédaction de l'appel à communication en collaboration avec le secrétaire d'édition. Mise en ligne de l'appel en appliquant un délai minimal de 4 mois pour la date limite de soumission. Récupération des articles par le rédacteur en chef qui l'attribue à un des membres du comité de lecture afin que celui-ci en coordonne l'évaluation en sollicitant des relecteurs extérieurs (voir plus bas) qui rendront leur expertise dans un délai maximal d'un mois. Le coordinateur présente une synthèse des évaluations au comité de lecture pour avis de publication. Si l'article est retenue le coordinateur envoie une synthèse aux auteurs en vue d'éventuelles corrections, à faire sous un mois. À réception de l'article corrigé celui-ci est transmis au secrétaire d'édition pour une dernière relecture avant mise en ligne sur Lodel. Le numéro est publié une fois que l'ensemble des articles est prêt pour publication.

La revue peut agréger à chacun de ses numéros des articles soumis au fil de l'eau. Ces derniers relèveront du même processus de relecture précédemment détaillé.

Proposer un dossier déjà constitué à la revue

La revue peut accepter des dossiers comportant des textes ayant déjà fait l'objet d'une évaluation scientifique dans le cadre d'une manifestation récente relevant du domaine de l'informatique musicale. Le dossier devra comporter un argumentaire et un sommaire. Le dossier sera alors examiné par le comité de lecture afin d'être publié sous la forme d'un numéro dédié.

Procédure d'évaluation

Chaque article scientifique jugé recevable fait l'objet d'une évaluation en double aveugle par les pair(e)s, coordonnée par un membre du comité de lecture. Celui-ci est chargé de suivre l'article, de prendre connaissance des évaluations, de s'assurer de leur conformité scientifique et déontologique (voir formulaire d'évaluation joint), éventuellement de les synthétiser et de s'assurer de leur transmission aux auteur(e)s.

Dans le choix des évaluateurs(rices) externes, le comité de lecture veille à :

- ne pas affecter un article à des évaluateurs(rices) externes qui seraient notoirement en situation de rivalité ou de conflit d'intérêts à l'égard des auteur(e)s ;
- ne pas affecter un article à des évaluateurs(rices) externes trop proches des auteurs sur les plans institutionnel ou personnel ;
- choisir des rapporteurs aux compétences complémentaires, tout particulièrement lorsque l'article fait appel à l'interdisciplinarité.

Les attentes du comité de lecture vis-à-vis des évaluateur(ices) sollicité(e)s sont précisées dans le formulaire d'évaluation transmis. Ils guident la rédaction des rapports et figurent sur le site de la revue, en français et en anglais.

Le comité de lecture s'engage à maintenir le processus d'évaluation confidentiel et à faire en sorte que ce processus s'effectue selon des délais raisonnables.

Dans le cas où un article scientifique est soumis par un membre du comité de lecture :

- ce dernier est automatiquement écarté des discussions concernant cet article ;
- aucune information concernant le traitement de son article ne lui est divulguée pendant le processus d'évaluation, qui respecte les principes de l'évaluation en double aveugle.

Dans le cas d'une soumission d'un article scientifique par un(e) porteur(euse) de dossier thématique, les règles précédentes s'appliquent de la même façon.

Le comité de lecture juge de la pertinence et du respect des critères scientifiques et déontologiques par les évaluateur(e)s. Il reste seul décisionnaire quant à l'acceptation pour parution, la demande de révision ou le rejet de l'article.

Lorsque des auteurs reçoivent des demandes de révision, ils acceptent de fournir :

- la version révisée de leur article ;
- une version de cet article révisé faisant apparaître les modifications effectuées ;
- un courriel détaillant la façon dont ils ont tenu compte des demandes de révision reçues.

Le comité de lecture prend une décision définitive, positive ou négative, sur la base de la version révisée de l'article, en fonction de la prise en compte, par les auteur(e)s, des suggestions et commentaires qui ont été proposés à l'issue du processus d'évaluation.

Critères d'évaluation et de publication

- Les propositions de contributions doivent être des textes originaux et ne doivent pas faire l'objet d'une évaluation dans une autre publication.
- La RFIM privilégie la publication de travaux théoriques et expérimentaux originaux, de rapports de recherches, de travaux de synthèse en relation avec les domaines liés à l'informatique musicale, aussi bien en sciences humaines qu'en sciences de l'ingénieur.
- La RFIM est ouverte aux chercheurs(es) ainsi qu'aux étudiant(e)s et souhaite particulièrement accompagner les jeunes chercheur(e)s. Elle encourage les publications de coauteur(e)s provenant d'institutions, de laboratoires, de cultures divers.
- L'auteur(e) est tenu(e) de se conformer aux exigences légales habituelles en matière de propriété intellectuelle, de diffamation, de respect du droit d'auteur, notamment dans le cadre de la reproduction de contenus (voir formulaire de demande d'autorisation de reproduction à titre gracieux) ou de plagiat comme stipulé dans le contrat (URL du

contrat ici, à ajouter dans « Politiques de publication »). Dans le cadre de sa politique anti-plagiat, le comité de lecture utilise le logiciel Compilatio.

- Chaque auteur(e) ayant participé à la contribution doit être mentionné dans la liste des auteurs, avec son affiliation comme suit : Prénom Nom, fonction, Laboratoire, Université ou Centre de recherche, adresse postale institutionnelle, courriel institutionnel, ORCID. Les auteur(e)s sont mentionnés selon leur degré d'implication dans la rédaction de ce texte. L'auteur(e) qui est en contact avec la revue doit s'assurer que seuls les coauteur(e)s approprié(e)s sont inclus dans la liste des auteur(e)s et que tous les coauteur(e)s ont donné leur accord pour la soumission puis pour la publication.
- Les auteur(e)s doivent déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, professionnel ou financier.
- Toutes les sources de financement non public à l'origine de la recherche présentée dans le texte soumis doivent être explicitement mentionnées.
- Une erreur ou une inexactitude importante au sein de l'article doit être signalée, sans délai, au comité de lecture de la revue ou, le cas échéant, au secrétaire d'édition. Le comité s'engage à coopérer pour publier un erratum, voire signifier le retrait de l'article si nécessaire.
- Tout article accepté pour publication fait l'objet d'un travail de mises aux normes éditoriales effectué par le(la) secrétaire d'édition en concertation avec les auteur(e)s. Le respect de la charte éditoriale est un prérequis.

POLITIQUES DE PUBLICATION, DE DIFFUSION ET DE DÉPÔT EN ARCHIVES OUVERTES

Définition éditoriale

Titre : *Revue francophone informatique et musique*

ISSN format électronique : 2261-8589

Périodicité : annuelle

Année de création : 2012

Éditeur : Association Francophone d'Informatique Musicale

Politique de diffusion et droits d'auteur

Publication en accès ouvert.

Diffusion sous [Licence Creative Commons Attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification, 3.0 France](#).

Droits d'auteur : cession de droits à titre non exclusif (pour plus de détails, voir le contrat de cession de droits de la RFIM en annexe).

Tout auteur(e) d'une contribution publiée dans la *Revue francophone informatique et musique* s'engage contractuellement à une cession de droits d'auteur(e) à titre non exclusif suivant le contrat accessible en annexe.

Frais de publication : non

Frais de soumission : non

Politique de versement en archives ouvertes

La Revue autorise l'auteur(e) à déposer la version PDF-éditeur de son travail dans une archive ouverte, sous licence CC-BY-NC-ND, dès la publication de sa contribution dans la *Revue francophone informatique et musique*. Nous remercions l'auteur(e) d'ajouter un lien vers la publication de sa contribution sur le site de la *Revue francophone informatique et musique*.

Nous rappelons que le cadre légal de dépôt en archives ouvertes est fixé par l'article L. 533-4 du Code de la recherche, issu de l'article 30 de la loi pour une République numérique.

L'auteur(e) cédant ses droits à la revue à titre non exclusif, il/elle est libre de verser la version finale de sa contribution acceptée pour publication dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu'il/elle le souhaite, y compris dès la publication de la contribution dans le périodique. Nous remercions l'auteur(e) d'ajouter un lien vers la publication de sa contribution sur le site de la *Revue francophone informatique et musique*.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes. Nous recommandons aux auteurs de déposer leurs articles dans des archives ouvertes comme HAL, où la revue possède une [collection dédiée](#). Si les réseaux académiques sont néanmoins utilisés, nous vous demandons de faire un lien depuis ces derniers vers le site de la revue et si souhaité vers le dépôt effectué en archive ouverte.

Contrat auteur

Tout auteur d'une contribution publiée dans la *Revue francophone informatique et musique* s'engage contractuellement à une cession de droits d'auteur à titre non exclusif. Le contrat peut être consulté en annexe.

Par la signature de la présente charte, je signifie m'engager en tant que membre du comité de lecture de la *Revue francophone informatique et musique* ainsi qu'à respecter les engagements susmentionnés :

NOM, Prénom :

Fait à,

le.....

Signature :